

ma question au premier ministre. Étant donné les instances exprimées par les associations nationales d'agriculteurs au sujet de certaines denrées auxquelles nuisent les propositions budgétaires, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il envisagera l'opportunité de modifier ces propositions avant qu'il ne soit trop tard pour certains secteurs de notre agriculture?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à la réunion qu'a tenue le cabinet avec ces associations, ainsi qu'à la Chambre, en fait, le ministre des Finances a dit à maintes reprises qu'il avait le pouvoir d'opérer ces modifications s'il lui semblait qu'elles nuisaient à l'agriculture. La Chambre sait bien, d'après le budget, que les réductions du tarif des douanes proposées valent pour un an, mais le gouvernement a le pouvoir d'écourter ce délai par décret du conseil.

M. McCain: C'est trop tard.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES PROJETS
COOPÉRATIFS D'HABITATIONS, LES AMÉLIORATIONS,
LES DROITS DE PROPRIÉTÉ, LES NOUVEAUX
LOTISSEMENTS, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 15 mars, de la motion de M. Basford: Que le bill C-133, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. l'Orateur: Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a la parole.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, hier soir . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Oshawa-Whitby a la parole.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, mes observations d'hier soir tendaient surtout à démontrer que le programme prévu par le ministre dans le projet de loi était la meilleure preuve de la négligence du gouvernement actuel et des gouvernements conservateurs précédents au niveau fédéral, à l'égard de la situation du logement depuis la seconde grande guerre. La liste des programmes et tout ce qu'on nous raconte sur le programme d'amélioration des quartiers, les nouvelles dispositions sur les normes, le programme de remise en état des logements, des mesures pour faciliter l'acquisition d'une maison et les projets coopératifs, tout cela démontre que nous n'avions rien depuis 1964 en fait de loi sur l'habitation et rien qui vaille la peine dans ce domaine depuis l'adoption de la loi nationale sur l'habitation. Lorsque j'ai tenté, avec documents à l'appui, de montrer l'ampleur et la gravité de la situation au Canada, j'ai dit que la confiance que le gouvernement avait mise jusqu'ici—et le parti conservateur de même avant lui—dans les institutions financières privées pour répondre aux exigences du

Loi sur l'habitation

logement au Canada, n'avait pas donné les résultats escomptés.

Car enfin, l'objectif consiste à assurer un logement à tous les Canadiens et surtout au Canadien moyen ou à revenu modeste. Les changements apportés par le gouvernement depuis le milieu des années soixante n'ont rien donné de tout cela. Ils n'ont réussi qu'à stimuler l'augmentation du total des maisons sans résoudre les problèmes concernant les risques ou la répartition. On n'a pas fait en sorte de construire des maisons pour les gens qui en avaient le plus besoin car en fait, ce sont les 20 p. 100 de Canadiens qui ont le meilleur revenu qui ont bénéficié de ces changements. Ce dont nous avons besoin, c'est une modification sensible de nos institutions financières, en particulier pour baisser les taux d'intérêt et pour garantir que l'argent va où l'on en a grandement besoin.

J'aimerais faire de brèves remarques sur quatre des programmes compris dans ce bill. Tout d'abord, nous avons le programme d'amélioration des quartiers. Le Nouveau parti démocratique a fait bon accueil au relief que le gouvernement a apparemment l'intention d'accorder à la reconstruction de nos quartiers menacés de se détériorer et de déperir. Au lieu de continuer l'ancien programme qui consistait en réalité à détruire ces quartiers au bulldozer, à tuer le sens de la collectivité et de la continuité historique en tentant à déplacer les gens ici et là et à remplacer les anciennes résidences par des structures monstrueuses assez déshumanisantes qui ne répondaient pas aux besoins des gens vivant autrefois dans ces endroits, il a décidé, au moyen de ce nouveau bill, d'apporter des changements. Voilà ce que nous aimons. Nous aimons cette nouvelle priorité dont le ministre a parlé, priorité qui consiste à se préoccuper de la reconstruction et à entretenir un sens de la collectivité dans les quartiers actuels.

Nous voulons cependant faire deux réserves. Nous nous inquiétons de ce que les normes requises puissent imposer un surcroît inacceptable de frais pour ceux qui peuvent le moins se le permettre, par exemple, les pensionnés et les travailleurs non syndiqués des grandes villes. Nous proposerons, à cette fin, des modifications à apporter à l'article 12 au stade des comités, modifications qui auront pour résultat de soulager de ce fardeau les pensionnés et les gagne-petit vivant dans ces quartiers.

• (1210)

La seconde objection touche les dispositions qui, en fait, sont des échappatoires. Nous pensons qu'elles permettront ce genre inacceptable de destruction des quartiers au bulldozer, que le programme est censé éliminer. L'article 10 est une échappatoire et nous sommes surpris que le ministre ait permis qu'il soit retenu. Si nous l'interprétons bien, cet article permettra de continuer la destruction au bulldozer que l'on a connue par le passé. Nous nous y opposons énergiquement.

Je passe au programme de remise en état des maisons prévoyant des prêts non remboursables à cette fin, jusqu'à concurrence de \$2,000 par unité de logement. Nous estimons d'abord qu'il ne devrait pas y avoir de maximum de \$2,000 ou de \$3,000. Il ne faudrait pas établir un maximum des prêts afin de créer certaines normes minimales dans tous les secteurs canadiens visés. Nous croyons que ce programme devrait englober le coût des installations électriques de base, du chauffage, de la plomberie et des matériaux de structure. A moins qu'on ne prévoie ces normes essentielles, il ne faudrait pas établir un plafonnement des prêts dans le cadre de cette loi. On devrait